

Toulouse Tournefeuille Métropole Buggy Club

Règlement Intérieur

Sont autorisés à utiliser la piste du TTMBC et les infrastructures uniquement les membres avec leur adhésion à jour de leur cotisation ainsi que leur licence FFVRC à jour.

L'accès au podium est strictement réservé aux pilotes.

L'adhésion TTMBC ne donne droit à utiliser uniquement la piste TT, pour l'utilisation de la piste vitesse en bitume, une autre cotisation doit être prise chez eux (TVRC).

Un licencié d'un autre club peut faire une demande de roulage à titre exceptionnel auprès du bureau.

Tout adhérent se doit de participer à la vie du club, organisation courses comme journées travaux.

Le club se réserve le droit d'invalider un badge de façon provisoire ou définitive dans le cas de sanctions envers un adhérent pour notamment, non respect du Règlement Intérieur et des statuts, sans que ce dernier puisse prétendre à dédommagement.

Une licence FFVRC est obligatoire pour pénétrer et piloter sur le site, sauf pour l'école de pilotage enfant. Les mineurs autorisés à piloter restent cependant sous la responsabilité d'un tuteur majeur (parents ou autres). Ne sont pas autorisés à ramasser les voitures sur la piste les enfants de moins de 12 ans.

Il sera remis à chaque adhérent un badge d'accès, contre caution de 5 Euros. Ce badge est strictement personnel, il ne peut être cédé, vendu, ou prêté à quelque titre que ce soit. Celui-ci sera désactivé en cas de non réinscription au club.

La piste sera fermée lors des journées de travaux, des journées d'organisation et lors des compétitions.

Les heures d'ouvertures sont de 8h00 à 20h00 sauf jours de courses dans les deux clubs et lors des jours de travaux.

Il est interdit à toute personne d'offrir à la vente des produits en utilisant le domaine public et à l'intérieur du club dans des conditions irrégulières. Tout commerce déclaré ou non déclaré est interdit dans l'enceinte du club, La vente de matériel et accessoires d'occasion y est autorisé quand celui ci vous appartient. Seuls les professionnels qui sont invités sur le site et pendant des événements exceptionnels (courses) ont l'autorisation de vente sur place avec l'accord du bureau.

Les personnes présentes sur le site devront respecter les précautions d'usage en matière de sécurité afin de préserver le site. Sac de charge obligatoire pour les batteries, utiliser les containers pour jeter ses débris, nettoyer son emplacement après chaque départ, ne pas jeter de mégots de cigarettes au sol.

Selon le décret de Toulouse Métropole est interdit de fumer dans les stands du club ainsi que de consommer de l'alcool, les produits stupéfiants y sont interdits.

L'utilisation de la sciure est réservée aux jours de compétitions

Le roulage est interdit en cas de forte pluie sous risque de dégrader la piste.

Seul les échelles 1/8 et 1/10eme sont autorisées sur la piste.

Les véhicules radio télécommandés roulent dans le sens définie par le club.